

# Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 11 mars 2016 à 20h

Date de la convocation : 4 mars 2016

**Présents** : Christine BALANDRAT, Henri BECAUT, Hervé CHOMET, André GAME, Bernard MALBRUNOT, Angélique MOUILLERE, Hervé PETIOT, Henri SEULLIET

**Absent excusé avec pouvoir** : Gérard KNOELL pouvoir à Christine BALANDRAT

**Absente excusée** : Angéline VERNISSE

**Secrétaire de séance** : Angélique MOUILLERE

## Vote des comptes gestion et administratif commune 2015 :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	196 394,52 €	228 647,55 €	
Excédent reporté de 2014		17 525,29 €	
<b>TOTAL</b>	<b>196 394,52 €</b>	<b>246 172,84 €</b>	<b>49 778,32 €</b>
INVESTISSEMENT	114 721,19 €	95 321,37 €	
Déficit reporté de 2014	45 663,03 €		
Restes à réaliser de 2015	4 620,00 €	30 758,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>165 004,22 €</b>	<b>126 079,37 €</b>	<b>-38 924,85 €</b>

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

-Résultat de fonctionnement au 31/12/2015 : **EXCEDENT : 49 778,32 €**

-Affectation complémentaire en réserve (1068) : **38 924,85 €**

-Résultat reporté en fonctionnement (002) : (49 778,32-38 924,85) = **10 853,47 €**

-Résultat d'investissement reporté (001) : **DEFICIT : 38 924,85 €**

## Vote des comptes gestion et administratif assainissement 2015 :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	5 503,16 €	5 467,10 €	
Excédent reporté de 2014		6 555,64 €	
<b>TOTAL</b>	<b>5 503,16 €</b>	<b>12 022,74 €</b>	<b>6 519,58 €</b>
INVESTISSEMENT	5 138,28 €	1 126,96 €	
Déficit reporté de 2014	85,30 €		
<b>TOTAL</b>	<b>5 223,58 €</b>	<b>1 126,96 €</b>	<b>-4 096,62 €</b>

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

-Résultat de fonctionnement au 31/12/2015 : **EXCEDENT : 6 519,58 €**

-Affectation complémentaire en réserve (1068) : **4096,62 €**

-Résultat reporté en fonctionnement (002) : (6 519,58-4 096,62) = **2 422,96 €**

-Résultat d'investissement reporté (001) : **DEFICIT : 4 096,62 €**

### **Choix définitif des investissements 2016 :**

- Changement de la borne incendie "Chez Pigeron": 1296,10 € HT
- Réparation de l'entourage du monument aux morts : 1 331,82 € HT
- Télévision pour l'école : 241,58 € HT
- Ordinateur portable pour la mairie : 517 € HT
- Étuve pour la salle des fêtes : 2 040,00 € HT
- Table pour la salle des fêtes et cantine + jardinière : 2 072,00 € HT
- Trottoirs vers église : 9 834,50 € HT
- Trottoirs rue Pierre de la Fin : 7 233,00 € HT
- Marquage au sol : 1 552,42 € HT
- Panneaux de signalisation : 418,40 € HT
- Terrassement pour aire de jeux : 1 534,00 € HT
- Porte et fenêtres du stade : 2 190 € HT

**Projet de restauration de la statue "La Trinité" à l'église :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour restaurer la statue "La Trinité", c'est la commune, propriétaire des statues dans l'église, qui doit demander la subvention auprès de la DRAC et adhérer à la fondation du patrimoine.

**Participation de la commune de Loddes aux frais de fonctionnement de l'école pour l'année 2015 :** deux enfants de Loddes ont fréquenté l'école de Montaiguët-en-Forez en 2015. Monsieur le Maire précise que les frais de fonctionnement de l'école (chauffage, eau, électricité, téléphone, internet, fournitures scolaires, personnel ATSEM) sont calculés au prorata du nombre d'enfants présents dans l'année et en fonction de la section fréquentée. La participation de Loddes pour deux enfants s'élève à 798,60 €. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à établir la facture pour la commune de Loddes.

**Terrains mis à l'enquête publique :** Une enquête publique a été mis en place du 22 février au 7 mars 2016 pour des portions de terrain dans l'allée du Platane. Finalement, après étude sur le terrain, le Conseil Municipal décide de ne plus vendre car des réseaux d'eau passent le long des habitations.

**SDE 03 : Instauration du principe de la redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s) sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz – R.O.P.D.P. :** Le Conseil municipal accepte d'instaurer la redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

**Surveillance des enfants à la cantine :** Monsieur le Maire propose de mettre une personne supplémentaire pour aider à la cantine quand tous les enfants mangent. Il demandera à Mme Defour si elle accepte d'aider à la cantine.

Le Maire, Henri BECAUT

Les Conseillers